

**Document D2**

**Plan de zonage 2 : Village**

Transmission en Sous-Préfecture en annexe de la délibération du 29 juin 2023

Arrêtant l'élaboration du PLU de Bourgogne (Commune de Bourgogne-Fresne)

Vu pour être annexé à la délibération du : 29 juin 2023

Arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme de Bourgogne (Commune de Bourgogne-Fresne)

Pour la Présidente  
La Vice-Présidente

Nathalie MIRAVETTE



Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

**LÉGENDE**

- Zonage**
- UA : Zones urbaines
  - UB : Limites de zones
  - UX : Prescriptions particulières
  - 1AU : Emplacement réservé
  - A : Espace boisé classé (L.113-1 du CU)
  - Ap : Secteur OAP
  - N : Trame de jardins (L.151-23 du CU)
- Zones à dominante humide (L.151-23 du CU)**
- Prescriptions particulières**
- 1AU : Emplacement réservé
  - A : Espace boisé classé (L.113-1 du CU)
  - Ap : Secteur OAP
  - N : Trame de jardins (L.151-23 du CU)
- Cadastre juillet 2022**
- UB : Limite communale
  - 1AU : Limites communes historiques
  - N : Bâti à jour

**RAPPEL DES DÉNOMINATIONS**

Zones urbaines	Zone Urbaine mixte
UA	Zone urbaine ancienne
UB	Zone urbaine d'extension
UX	Zone urbaine d'activités économiques
<b>Zone d'urbanisation future</b>	
1AU	Zone à urbaniser
<b>Zone agricole</b>	
A	Zone agricole
Ap	Secteur agricole « protégé »
<b>Zone naturelle et forestière</b>	
N	Zone naturelle

**EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

N°	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
1	Voirie côté Ouest	5 517 m² environ	Commune de Bourgogne-Fresne
2	Voirie côté Est	10 557 m² environ	Commune de Bourgogne-Fresne
3	Aire de retournement à prévoir	99 m² environ	Commune de Bourgogne-Fresne
4	Voirie nouvelle de la zone à urbaniser	396 m² environ	Commune de Bourgogne-Fresne
5	Création d'une noue	91 m² environ	Commune de Bourgogne-Fresne
6	Voirie nouvelle de la zone à urbaniser	1 064 m² environ	Commune de Bourgogne-Fresne

